



**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 27 juin 2022**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 20h00, est ouverte et présidée par M. Pascal Pedimina, Président.

---

**Ordre du jour :**

1.	Appel .....	2
2.	Procès-verbal de la séance du 30 mai 2022 - correspondance .....	2
3.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2021.....	3
4.	Rapport de gestion et comptes 2021.....	4
5.	Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2022 – 2023 :.....	8
6.	Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres).....	9
7.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'485'000.00 TTC pour les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée, induits par l'adoption du plan spécial Îlot de la Poste. ....	9
8.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'adoption du plan spécial Îlot de la Poste et de son règlement.....	10
9.	Interpellations .....	16
10.	Informations du Conseil communal .....	16
11.	Questions .....	17

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 32 membres suivants :

- |                                |                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawole (PLR)      | 18. Kneubühler Jean-Pierre (PLR)     |
| 2. Belgrano Martine (VEL)      | 19. Lüthi Paul (PS)                  |
| 3. Bigler Stefan (VEL)         | 20. Lüthi Philippe (PS)              |
| 4. Böhm Jean-Daniel (PLR)      | 21. Marti Myriam (PLR)               |
| 5. Buschini Claude (PLR)       | 22. Maurer Davide (PS),              |
| 6. Chapuisod Nathalie (PLR)    | 23. Paz Ruiz Sandro (PLR)            |
| 7. Ciullo Silfrido (PS)        | 24. Pedimina Pascal (PLR)            |
| 8. Da Silva Helder (PLR)       | 25. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)   |
| 9. De Guglielmo Franco (VEL)   | 26. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 10. De Reynier Thibault (PLR), | 27. Renevey Virgyl (PS)              |
| 11. Dubois Emile (VEL)         | 28. Sandoz Alain (PS)                |
| 12. Dubois Romain (PS)         | 29. Theurillat Michèle (VEL)         |
| 13. Dubois Yann (PLR)          | 30. Vicario Fabio (PLR)              |
| 14. Durgnat Lopez Carole (VEL) | 31. Vogel Oberlin Christiane (PS)    |
| 15. Gontier Marie (VEL)        | 32. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS)  |
| 16. Keller Stéphane (PLR)      |                                      |
| 17. Koller Jenny (VEL)         |                                      |

Membres excusés : Agbaro Samson (PS), Buschini Elvira (PS), de Reynier Quentin (PLR), Facchinetti Danilo (PLR), Geiser Blaise (PLR), Petermann Jean-Michel (PLR), Twerenbold Damian (PS) et Vaudroz Patrick (PLR).

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 17.

Quatre membres du Conseil communal sont présents : Luigi D'Andrea (VEL), Vice-Président ; Gilles de Reynier (PLR), Secrétaire ; Marisa Braghini (PLR) et Rita Piscopiello (PS), Membres. M. Jean-Michel Buschini (Président) est excusé.

Le Président lit l'ordre du jour. Ce dernier est accepté sans modification.

## 2. Procès-verbal de la séance du 30 mai 2022 - correspondance

**M. P. Pedimina (Président)** : Comme vous avez pu le constater, vous n'avez pas reçu le procès-verbal de la séance passée. Mme A.-K. Renaud, qui était en vacances, n'a pas pu l'établir. Ce dernier sera distribué pour la prochaine séance du Conseil général et également validé à cette occasion.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Selon ce qui sera écrit dans ce procès-verbal, et puisqu'il ne peut pas être validé ce soir, j'aimerais être sûr de pouvoir revenir en arrière en septembre, si cela était nécessaire.

**M. P. Pedimina (Président)** : Nous avons reçu une lettre de M. R. Straubhaar, rue Félix-Bovet 9, 2015 Areuse. Elle concerne la demande à propos du rapport 6150.100-4 adopté en avril 2022 (Demande de crédit de CHF 2'052'000.00 TTC pour les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'évacuation des eaux usées et des eaux claires ainsi que la

réfection de la chaussée sur la rue Félix-Bovet à Areuse). Il a différentes questions sur l'éclairage public. Ce courrier a été mis en ligne sur ECHO et le Conseil communal prendra acte et se chargera de lui répondre.

**3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2021**

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, dans un premier temps, ce soir, vous êtes amenés à voter quatre arrêtés. Il est obligatoire de voter ces derniers avant la validation des comptes.

Tout d'abord, la réserve provenant du solde des crédits budgétaires. Cette dernière vous est proposée maintenant depuis plusieurs années. En effet, l'ensemble des projets prévus au budget, les investissements votés par le Conseil général n'aboutissent pas toujours au cours de l'exercice, c'est l'essence même d'un crédit d'investissement de ne pas se limiter à un seul exercice. Par les contraintes de la LFinEC et des mesures du frein à l'endettement, il s'agit d'éviter de perdre cette capacité d'autofinancement en constituant cette réserve de cette façon.

Concernant les réserves de préfinancement, pour le collège de Vauvilliers, nous proposons d'attribuer, à la réserve déjà existante, le montant de CHF 1'200'000.00. Pour le projet de l'îlot de la Poste, nous proposons d'en créer une de CHF 1'400'000.00. Ces réserves diminuent certes le bénéfice de l'exercice 2021, mais augmenteront nos capacités d'investissement prévues le moment venu. Enfin, le reclassement des armoires électriques, suite au refus par le Service des communes à deux reprises, d'un montant de préfinancement de CHF 300'000.00 pour la rénovation du réseau électrique, nous vous proposons de dissoudre cette réserve et de porter ce montant de CHF 300'000.00 à la réserve existante pour la rénovation des futurs travaux d'assainissement du collège de Vauvilliers. Cette opération-ci n'a aucune incidence sur le résultat 2021 et est conforme à la LFinEC. Dès lors, nous vous demandons d'accepter ces arrêtés.

**Mme J. Koller (CGF)** : La Commission de gestion et des finances, réunie le 20 juin 2022, a accepté à l'unanimité l'intégralité des rapports qui seront soumis ce soir.

**Mme. I. Zürcher Vuillaume (PS)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au vu des impératifs dictés par la LFinEC et dans le but que notre Commune puisse continuer à investir pour des projets essentiels ces prochaines années, le groupe PS acceptera les arrêtés permettant ces réserves.

**M. K. Atchade (PLR)** : Notre groupe a pris connaissance du rapport et l'acceptera à l'unanimité.

**M. E. Dubois (VEL)** : Le groupe des Verts acceptera à la majorité ces arrêtés.

Le Président lit les arrêtés article par article.

Au vote, l'arrêté concernant la création d'une réserve affectée au report sur l'exercice suivant du solde du crédit budgétaire 2021 de CHF 1'373'605.51 est accepté par 30 oui et 1 abstention.

Au vote, l'arrêté concernant la réserve déjà existante de préfinancement des travaux d'assainissement du collège de Vauvilliers d'un montant de CHF 1'200'000.00 est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté concernant la dissolution de la réserve créée en 2018 pour le préfinancement de la rénovation du réseau électrique à hauteur de CHF 300'000.00 est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté concernant la création de la réserve affectée au préfinancement de l'Ilot de la Poste est alimenté à raison de CHF 1'400'000.00 est accepté à l'unanimité.

#### 4. Rapport de gestion et comptes 2021

**M. P. Pedimina (Président)** : Nous prenons en premier le rapport des Commissions 2021.

**M. F. De Guglielmo (en son nom)** : En 2021, il y a une commission non permanente qui s'est constituée par rapport à la motion présentée par les Socialistes et les Verts sur la possibilité d'ouvrir un centre socio-culturel et elle a déjà commencé à travailler en 2021. Toutefois, je ne trouve pas de trace dans ce document. Ma question est la suivante : est-ce que c'est un rapport pour toutes les commissions ou seulement pour les commissions permanentes ? A ce moment-là, est-ce qu'il y aura des traces de cette commission non-permanente qui travaille de manière assez assidue dans d'autres documents de la Ville et Commune de Boudry ?

**Mme M. Braghini (CC)** : Il me semble évident que le rapport de cette commission devra être conservé. Cependant, après avoir consulté l'Administrateur communal, il est bien indiqué dans l'art. 97 du Règlement général de Commune (RGC) que seules les commissions permanentes présentent un rapport d'activité en fin d'exercice.

**M. P. Pedimina (Président)** : En effet, s'il y a lieu d'établir un rapport d'activité pour d'autres commissions, cela n'empêche pas de le faire afin de conserver une trace, mais de là à les réunir dans ce rapport, soit il faut modifier le RGC, soit le rapport est conservé ailleurs.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (PS)** : C'est pour signaler une erreur, que j'ai faite moi-même, je fais donc mon mea culpa. Sur le rapport de la Commission de gestion et des finances, il y a une date erronée, il est écrit "séance du 28 juin mai 2021", mais c'est la séance du 21 juin 2021, pour être précis. Merci au commissaire qui a remarqué cela.

Le Président passe au rapport de gestion des comptes 2021.

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Après une entrée en fonction depuis bientôt deux mois, je vous présente ce rapport sur les comptes 2021 qui, pour moi, est extrêmement intéressant car il donne une vue complète sur notre Commune. Avec l'ensemble du Conseil communal, je me réjouis de vous présenter ce résultat positif, malgré une situation sanitaire toujours compliquée. Il nous permet tout de même d'avoir une vision sereine pour les années à venir, notamment grâce à l'alimentation de plusieurs réserves. La dette, quant à elle, continue de baisser, mais elle reste très importante et pèse toujours sur notre capacité d'investissement.

Comment expliquer un tel résultat ? Lors de l'établissement du budget, nous faisons des estimations prudentes et proches de la réalité. Comment prévoir, entre autres, que l'une de nos personnes morales décide de rapatrier l'une de ses filiales sur notre territoire avec pour conséquence cet excellent résultat. Aujourd'hui, au vu de ce qui se passe autour de nous, dans notre monde, nous nous devons de rester prudents. Effectivement, il est différent de gérer un budget positif d'un budget déficitaire car les projets seront nombreux et les choix ardu. Sans oublier notre éventuelle prochaine fusion qui reste réellement un projet d'envergure. Je crois sincèrement, après deux mois, que notre Commune a les cartes en main pour réussir ces nombreux défis et choix. Pour ma première présentation des comptes, avec l'accord de notre Président que je remercie, je solliciterai régulièrement notre service financier en cas de besoin. Merci de votre attention.

**M. P. Pedimina (Président)** : Je propose de prendre la seconde partie, les comptes. Si vous avez des questions sur les différentes rubriques, nous y répondrons et ensuite nous terminerons par le rapport complet.

Comptes de fonctionnement (p. 21 – 30)

Pas d'intervention.

Administration générale (p. 32-41)

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom)** : J'ai une question concernant la rubrique 30 Charges de personnel (p. 37), point 30910.00 Recrutement du personnel, CHF 25'634.15. Ce chiffre m'a surpris ; est-ce que nous avons mandaté un chasseur de tête à l'étranger pour trouver une perle rare ?

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Effectivement, c'est le recrutement d'une personne. Ce sont les prix pratiqués dans les agences de placement, lors de placement fixe, à savoir qu'en plus de cela, il y a plusieurs annonces et, sauf erreur, toutes ces publications coûtent un chiffre non pas en centaines mais en milliers de francs.

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom)** : Cela me surprend pour la taille d'une commune et au vu des salaires aussi.

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Cela n'a rien à voir, c'est le recrutement d'une personne par une agence de placement et, en effet, ce sont les prix réels du marché.

**M. P. Pedimina (Président)** : Sur le rapport, il est indiqué que c'est le recrutement pour deux personnes et comme j'ai compris, c'était une situation exceptionnelle. Il y avait vraiment une recherche éminente et il a été choisi de faire appel à un recruteur. C'est pour cela qu'il y a cette ligne supplémentaire et comme j'ai compris, pour la suite, cela ne se fera plus de cette manière-là.

**Mme M. Braghini (CC)** : Je comprends votre question et je dois dire que nous avons agi de cette façon parce qu'il nous fallait un profil bien cerné, bien précis. Les expériences précédentes n'avaient pas répondu à nos besoins et il s'avère maintenant que le choix que nous avons fait est excellent.

1 – Ordre et sécurité publique (p. 42-49)

Pas d'intervention.

2 – Formation (p. 50-59)

Pas d'intervention.

3 – Culture, sports, Loisirs et Eglises (p. 60-69)

Pas d'intervention.

4 – Santé (p. 70-71)

Pas d'intervention.

5 – Sécurité sociale (p. 72-75)

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom)** : J'avais déjà remarqué cela l'année passée : à la page 75, Actions d'entraide à l'étranger, chiffre 59300, nous avons un budget de CHF 1'200.00. Cela signifie que nous sommes théoriquement d'accord de donner ce montant et dans les faits, nous donnons CHF 500.00, en pleine crise du Covid-19. Je ne sais pas quels sont les critères d'octroi. Il m'avait été répondu l'année passée que vous receviez beaucoup de bulletins de versement. Est-ce qu'il y a une explication ? Je dois dire que cela fait un peu rubrique alibi si nous ne les utilisons pas. Je sais que ce n'est pas la vocation d'une Commune d'aider l'étranger, mais je reste interrogative.

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Merci pour votre question. Effectivement, nous recevons beaucoup de demandes et nous essayons d'y répondre au mieux. Si nous n'avons pas de demande émanant d'organismes agissant à l'étranger, nous ne pouvons rien de plus. Ceci dit, ce budget est toujours confortable ; si, une année, nous avons plusieurs demandes, cela nous permet de pouvoir répondre à ces dernières.

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom)** : Il y a donc quand même des critères.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Nous sommes justement en train de travailler sur quelque chose pour mettre les bons critères, car nous recevons beaucoup de demandes diverses. Par contre, pour cette question-là, l'année passée, nous avons quand même donné à Caritas et à d'autres associations. J'ai ici la liste des organisations que nous avons soutenues et il y a, par exemple, la Chaîne du Bonheur, CHF 1'500.00, je ne sais pas si cette dernière a travaillé à l'étranger. Peut-être qu'il y a aussi un problème d'imputation pour cette ligne du budget. Dans tous les cas, nous avons donné plus de CHF 500.00 pour l'aide à l'étranger.

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom)** : Ce n'est pas ce qui figure dans les comptes, mais merci pour ces réponses.

**M. G. de Reynier (CC)** : Peut-être que nous devrions, dès 2022, avec l'aide de notre Administrateur, revoir le mode de comptabilisation. Je suis sûr que nous avons donné bien plus que CHF 500.00 pour les ONG ou autres et c'est un peu malheureux si cela ne figure pas dans cette rubrique car les Conseillers généraux ne le voient pas. Nous essaierons d'améliorer cela.

6 – Transports (p. 76-83)

Pas d'intervention.

7 – Protection environnement et aménagement (p. 84-93)

Pas d'intervention.

8 – Economie publique (p. 94-99)

Pas d'intervention.

9 – Finances et impôts (p. 100-111)

**Mme M. Gontier (en son nom)** : J'ai une question sur une page qui est déjà passée, par rapport aux aides dentaires, mais je ne sais plus à quelle page exactement. Il me semblait que les enfants de Boudry avaient droit à une aide à la santé et aux soins dentaires.

**Mme M. Braghini (CC)** : Je pense que c'est dans le chapitre de l'instruction publique.

**M. S. Testuz** (responsable des finances) : Peut-être la page 51 ou la page 71.

**Mme M. Gontier (en son nom)** : Oui, c'est la page 71. En fait, je croyais que les habitants de la Commune avait droit à des aides dentaires.

**Mme M. Braghini (CC)** : Est-ce que l'Administrateur peut afficher le Règlement concernant la contribution aux frais de traitements dentaires ?

Ce dernier est affiché et chacun peut en prendre connaissance.

Comptes des investissements (p. 113-124)

Pas d'intervention.

Comptes du bilan (p. 125- 134)

Pas d'intervention.

Annexe aux comptes (p. 135 - 154)

Pas d'interventions

Rapport de l'organe de révision (p. 155 – 158)

Pas d'intervention.

Le Président reprend la première partie, le rapport, avec ses différents commentaires.

**Mme J. Koller (CGF)** : Le rapport a été accepté par la Commission de gestion et des finances à l'unanimité.

**M. F. Vicario (PLR)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance du rapport et des comptes 2021 de la Ville et Commune de Boudry. C'est avec un grand plaisir que le groupe PLR félicite le Conseil communal du bon résultat pour l'année 2021. Le préfinancement des deux grands objets que sont le Collège de Vauvilliers et l'Îlot de la Poste est très bien perçu par notre groupe.

Ce bon résultat pour 2021 résulte d'une augmentation des recettes fiscales provenant des personnes morales et d'une bonne gestion des coûts. Ceci a permis de rembourser la dette pour près de 4 millions de francs, ramenant celle-ci à moins de 40 millions de francs. Cette tendance est réjouissante et notre groupe souhaite qu'elle se poursuive à l'avenir.

Concernant le rapport du Conseil communal, une mutation d'un commissaire manque dans la liste ; il s'agit de la sortie de M. Samuel Rossetti de la Commission de gestion et des finances. (*ndlr : M. S. Rosetti avait démissionné en date du 21 juin 2021 et lors de la séance des comptes, au mois de juin, la Commission est renommée dans son intégralité*).

Quant au tableau des garanties et cautionnements, page 143 des comptes, la garantie du prêt pour le Tennis Club Béroche-Bevaix-Boudry a été voté le 27 septembre 2021, mais pour une durée maximale de dix ans. Le groupe PLR souhaite une modification dans le tableau des garanties et cautionnements et propose de l'amender en ce sens en mentionnant que la durée du cautionnement est de dix ans, soit jusqu'en 2031 et non pour la durée du prêt.

En espérant que l'amendement que nous proposons, qui est plutôt une correction, trouvera le soutien de l'ensemble du Conseil général, le PLR accepte à l'unanimité le rapport et les comptes 2021 et espère un futur financier serein pour les prochaines années. Merci de votre attention.

**M. Ph. Lüthi (PS)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le PS a pris connaissance de ce rapport de gestion avec grand intérêt et en remercie chaleureusement le Conseil communal et les auteurs pour leur excellent travail.

Nous nous réjouissons de voir que la situation est bien meilleure que ce que prévoyait notre budget et que notre Commune soit financièrement solide cette année. Nous sommes également heureux que le Conseil communal se montre aussi positif concernant ces comptes et notons aussi avec plaisir l'augmentation de bénéfices liés à des sociétés privées dans notre commune.

Toutefois, comme le relèvent les experts et l'actualité internationale, l'avenir économique est plus qu'incertain, ici et ailleurs, et la période qui s'annonce pour nous toutes et tous sera difficile. Dans ce contexte, la dette de notre Commune, même si elle s'est améliorée, reste élevée, et il est important que notre Commune continue à constituer des réserves. Comme nous le savons toutes et tous, ce sont les plus faibles – familles monoparentales, enfants, personnes âgées et en situation de handicap, réfugiés – qui sont en première ligne de la précarité et de la souffrance si la situation économique venait à se dégrader. Nous encourageons donc le Conseil communal à poursuivre son travail pour pouvoir les aider quand le moment sera venu.

Mais, pour l'instant, nous souhaitons rester sur la note optimiste du Conseil communal, et c'est à l'unanimité que le parti socialiste approuvera ces comptes 2021.

**M. E. Dubois (VEL)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout a presque été dit. Les Verts acceptent à l'unanimité ce rapport et notent également que cela nous permet de déceler les axes d'optimisation, comme M. Ph. Lüthi vient de le dire, notamment en termes de soutien de notre Commune aux familles les plus précaires. Parce que les postes que nous avons vus sont quand même relativement faibles pour nos moyens.

Le Président soumet au vote la remarque ou l'amendement proposé par le PLR concernant la page 143, le tableau des garanties et cautionnement. Sur la dernière ligne, Tennis Club Béroche – Bevaix – Boudry, cautionnement auprès de la Banque Raiffeisen du Vignoble, durée de vie du prêt, 10 ans, soit jusqu'au 27 septembre 2031 pour un montant total de CHF 50'000.00.

**M. R. Dubois (en son nom)**: Monsieur le Président, vu que c'est une correction, j'imagine qu'il n'y aurait pas besoin de faire voter l'amendement. Juste encore une petite précision, comme c'est un cautionnement, il est possible qu'il prenne fin avant la durée du prêt. Pour être exact, je mettrais : "Durée de vie du prêt, mais maximum 10 ans, le 27 septembre 2031".

Le Président demande s'il y a des gens qui s'opposent. Non, aucune opposition. Donc cette correction est adoptée.

Au vote, le rapport et les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité.

## **5. Nomination du Bureau du Conseil général pour la période 2022 – 2023 :**

- a) Président : M. E. Dubois (VEL) ;



- b) première Vice-Présidente : Mme I. Zürcher Vuillaume (PS) ;
- c) deuxième Vice-Présidente : Mme P. Preisig-Ducommun (PLR) ;
- d) Secrétaire : Mme J. Koller (VEL) ;
- e) Secrétaire-adjoint : M. F. Vicario (PLR);
- f) deux questeurs : MM. V. Renevey (PS) et Th. de Reynier (PLR).

Tous les nouveaux membres du Bureau sont élus tacitement et applaudis.

**M. P. Pedimina (Président sortant)** : Me voilà au terme de mon mandat de Président du Conseil général. Je profite pour rappeler que notre Conseil général communal est à la base de l'organisation de notre société suisse et de nos institutions. Notre Conseil général communal de fait est très important pour notre organisation. C'est pourquoi il est important d'élire, de respecter, d'impliquer très tôt le législatif, respectivement le Conseil général et ses commissions dans les différents rapports qui seront ensuite approuvés par l'ensemble du législatif. Toute anticipation ou travail qui peut se faire en commission et ensuite suffisamment discuté, puis soumis au Conseil général est dans l'intérêt de tout le monde. Je vous remercie pour votre confiance, votre respect et je souhaite une belle année présidentielle à M. E. Dubois et au Bureau.

**Mme M. Braghini (CC)** : C'est à nous, Conseil communal, de vous remercier, M. Pedimina, pour votre excellente gestion des séances du Conseil général et la clarté dans vos propos. Cela nous a permis d'être efficaces et de faire du bon travail.

**M. E. Dubois (nouveau Président)** : Bonsoir à tous, nous allons continuer avec le point 6 de l'ordre du jour.

## 6. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres)

**M. K. Atchade**, au nom du PLR, propose :

M. S. Keller, M. P. Pedimina, Mme P. Preisig-Ducommun et M. F. Vicario.

**Mme I. Zürcher Vuillaume**, au nom du PS propose :

M. D. Maurer, M. A. Sandoz et elle-même.

**M. S. Bigler**, au nom des VEL, propose :

Mme J. Koller et M. E. Dubois.

Tous les neufs commissaires sont élus tacitement.

## 7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'485'000.00 TTC pour les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée, induits par l'adoption du plan spécial îlot de la Poste.

**Mme M. Braghini (CC)** : Nous devons vous signaler une précision, en page 5 du rapport, dans le tableau, pour les années 2023, 2024 et 2025 ; il y a les lignes « chaussée dans plan spécial » et « chaussée hors plan spécial » : il y a une inversion de lignes, mais les totaux sont exacts.

**Mme J. Koller (CGF)** : La Commission de gestion et des finances a accepté cet arrêté à l'unanimité.

**M. D. Maurer (PS)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste accepte aussi ce rapport à l'unanimité.

**M. J.-P. Kneubühler (PLR)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le PLR a étudié avec attention ce rapport afin de pouvoir bien en comprendre les tenants et les aboutissants. De cette demande de crédit ne découlera pas automatiquement une série de travaux. Mais elle est toutefois nécessaire afin de pouvoir poursuivre l'étape suivante, soit le plan spécial COOP. Ce dernier devra toutefois encore être avalisé par notre Conseil et par la suite encore, obtenir un permis de construire, ce qui signifie que le début des travaux n'est pas imminent.

Toutefois, cette première demande de crédit nous conduira inmanquablement à une série de demandes de crédit à venir, afin de pouvoir réaliser les phases nécessaires à la concrétisation de l'ensemble du projet « Ville Basse », ne seraient-ce que les chaussées et le cadastre souterrain actuellement dans un très piteux état. Le PLR est conscient de la nécessité de ces divers travaux, mais reste tout de même très soucieux d'assurer l'avenir financier de la Commune et le montant de son endettement qui va inévitablement reprendre l'ascenseur. Il va par conséquent de soi qu'un certain nombre de projets, qui ne seront pas vitaux pour notre Commune, du moins pas dans l'immédiat, devront être réduits au maximum pour que nous puissions assurer à notre Commune la solidité financière qu'elle connaît aujourd'hui.

En conséquence, Le PLR soutiendra cette demande de crédit. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme J. Koller (VEL)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous allons aussi accepter à la majorité ce rapport et nous sommes parfaitement conscients des enjeux et que ces travaux doivent être réalisés.

Le Président lit les arrêtés article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'adoption du plan spécial Ilot de la Poste et de son règlement**

**M. L. D'Andrea (CC)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, nous avons eu amplement l'occasion de débattre de ce plan spécial suite à la présentation qui vous a été faite. Je rappelle l'importance de ce projet, en particulier pour les appartements avec encadrement, les logements, les surfaces commerciales et le début de la rénovation de nos espaces publics. Si vous avez encore des questions techniques, vous avez de la chance car nous avons deux de nos perles rares qui sont au fond de la salle et qui pourront y répondre.

Encore une chose, Monsieur le Président, lorsque le parti socialiste proposera son amendement, je souhaiterais pouvoir prendre la parole.

**M. R. Dubois (PS)** : L'amendement est déjà déposé, via le portail ECHO. Si vous voulez prendre la parole, c'est volontiers.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Je vous remercie pour le dépôt de cet amendement. C'est une problématique qui me tient à cœur et qui tient au cœur du Conseil communal. Je pense que c'est véritablement important de garantir des loyers à prix modérés au sein de notre commune. Je peux vous garantir que c'est un sujet qui a été abordé lors de nos discussions avec la Coop et ils nous ont promis qu'ils allaient proposer des loyers à un prix abordable. Je peux aussi vous garantir que d'une manière générale, dans la Commune, nous allons y faire attention. Par exemple, sur le plateau de la Gare, il y a un développement qui va se faire et cette question sera au centre de nos préoccupations. Maintenant, sur la forme et à ce stade, je pense que ce genre d'amendement est un peu contre-productif. Premièrement, parce que la Coop pourrait s'y opposer et que cela rallongerait la procédure et deuxièmement, je pense que cela créerait une petite perte de confiance avec ce partenaire. Il faut savoir que ce projet est vieux, que la Coop a déjà revu son plan architectural deux ou trois fois pour satisfaire la vision communale, elle a intégré la question des surfaces commerciales tierces. Elle aurait très bien pu ne faire qu'une seule Coop, mais elle a intégré d'autres surfaces commerciales pour d'autres commerçants à la demande de la Commune. Il y a aussi les appartements avec encadrements, alors qu'il n'y avait aucune obligation d'en faire, c'était aussi une demande communale. Ensuite, il y a les espaces publics, avec emprise sur le terrain de la Coop, où ils ont été d'accord de céder une partie de leur terrain pour améliorer ces derniers. Donc, nous avons un partenaire avec lequel nous pouvons travailler et puis, ce n'est pas dit, aujourd'hui, qu'ils lancent leur projet. Je me demande, en votant ce genre d'amendement, si nous ne serions pas plutôt en train de les brusquer un peu. La Coop nous a déjà fait savoir qu'ils n'étaient pas très contents et qu'ils s'y opposeraient peut-être. Nous ne voulons rien vous cacher, ainsi vous savez tout lorsque vous voterez.

Au nom du Conseil communal, je souhaite faire une proposition. Encore une fois, nous considérons que l'amendement n'est pas spécialement opportun, mais nous souhaitons vous proposer un amendement de compromis, c'est-à-dire de diminuer le taux à 10%, et non pas 20%. Le but serait de réduire quelque peu cette contrainte.

**M. S. Keller (en son nom)** : J'ai une maison sur le plan spécial, nous sommes trois propriétaires ; si cet amendement est accepté, cela signifie que le PS nous obligerait, le jour où nous changerions de locataire, à proposer un loyer modéré et non pas un loyer au prix que je souhaite. Je trouve assez lamentable que le PS impose cela, nous ne sommes pas chez Poutine ici. Je demanderais à ce qu'il y ait un minimum de respect des autres gens. Nous ne sommes pas locataires, pourtant nous sommes quand même aussi dans le plan spécial. Je trouve déjà assez lamentable de ne pas nous demander notre avis.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Je ne pense pas que la question du loyer à prix modéré concerne d'autres personnes que le projet Coop. Je vais laisser notre aménagiste, Mme M. Lepori, répondre.

**Mme M. Lepori (Aménagiste communale)** : J'avoue que je pensais que la part de logements avec encadrements et la part de logements à loyers modérés ne concernaient que les nouvelles constructions. Mais formellement, en regardant le règlement, ce n'est pas dans ce chapitre-là.

**M. R. Dubois (en son nom)** : Avant que je fasse le développement complet, je pense que c'est une bonne question d'un point de vue juridique, à savoir si la question soulevée s'appliquerait à l'ensemble du règlement. Si ce que vous dites est vrai, que l'ensemble des questions dont nous discutons, c'est-à-dire que l'ensemble des appartements avec encadrement, etc. etc. concernent aussi les autres logements.

**Quelqu'un dit** « c'est logique ».

**M. R. Dubois (en son nom)** : Oui, c'est logique, mais je ne sais pas si cela avait été compris comme ça jusqu'à maintenant. C'est peut-être un point à traiter. Si nous voulons l'éviter, il faut le mettre

maintenant dans le règlement afin que cette réglementation ne concerne que les nouvelles constructions. En tout cas, ce n'était pas la volonté du PS. La volonté du PS était clairement de dire, dans le nouveau projet, pour les nouvelles constructions, comme pour les logements avec encadrements, il y a aussi un quota de logements à loyers modérés. C'est ce qui est prévu par la loi cantonale et ce qui est fait dans la plupart des nouveaux projets dans presque toutes les communes du canton. Je vous laisse régler cette nouvelle question.

**M. K. Atchade (en son nom)** : J'ai une question par rapport à la procédure. Est-ce que le Conseil communal a le droit de proposer un amendement ? Dans l'art. 48 du RGC, il est indiqué « chaque membre... », donc est-ce vraiment tous les membres ou seulement ceux du législatif ?

**M. L. D'Andrea (CC)** : Oui, c'est une bonne question et nous nous la sommes aussi posée. Si formellement, il est écrit que ce n'est pas possible, nous le retirerons.

**M. K. Atchade (en son nom)** : Non, il n'est pas écrit formellement que ce n'est pas possible.

**M. J.-F. de Cerjat (Administrateur)** : Comme le Conseil communal propose le rapport et le règlement, il peut évidemment faire une proposition de modification de ce dernier. Le mot « amendement » n'est peut-être pas tout à fait le bon terme.

**M. D. Maurer (en son nom)** : Monsieur le Président, j'ai entendu que la Coop s'opposerait au projet avec un quota de 20%, mais avec le quota à 10%, est-ce que vous connaissez son avis ?

**M. L. D'Andrea (CC)** : Lorsque nous avons reçu l'amendement du PS, nous leur avons posé la question, mais nous ne leur avons pas encore parlé des 10%, c'est venu par la suite. Pour être franc avec vous, la Coop n'a pas encore chiffré son projet. Il y a différentes questions à se poser quand il faut créer des logements à loyers modérés. Est-ce que nous allons économiser, sur la surface, sur les matériaux ? Ils nous ont dit que sans chiffrage, sans objectifs clairs, ils s'opposeraient à cela et pour la question des 10%, cela nous permettrait de dire que nous avons trouvé un compromis, mais je n'ai aucune idée de leur réaction.

**M. R. Dubois (PS)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, à titre liminaire, la question soulevée précédemment : est-ce que cela s'applique aux constructions déjà existantes ? Comme je l'ai dit, elle se pose pour l'ensemble du règlement, donc soit nous disons aujourd'hui que le règlement ne concerne que les nouvelles constructions et donc ce n'est plus une question, soit nous ouvrons à nouveau cette problématique et alors cela risque d'ouvrir encore d'autres points.

Notre amendement concerne ce qui va se faire, donc le projet prévu. Je ne développerai pas trop longtemps cet amendement car nous avons déjà parlé de ces questions de logements. Il manque 20% de logements à loyers modérés sur la commune. C'est une norme qui existe au niveau de la loi cantonale, qui permet que les loyers des logements soient plafonnés à un certain montant pour finalement que la classe moyenne et les personnes avec des plus bas revenus puissent y habiter. Cela serait 20% de l'ensemble du projet. Pourquoi ? Parce que nous sommes convaincus qu'un centre-ville vivant est un centre où il existe une mixité sociale, un centre intergénérationnel où toutes les Boudryennes et tous les Boudryens peuvent y habiter. Cette mixité est aujourd'hui encore assez bonne à Boudry. Sans donner d'exemple précis, nous sommes aussi convaincus qu'il ne faut pas qu'il y ait des quartiers dans notre ville où il y a des nouveaux logements, tous beaux, avec des loyers tels qu'en pratique ces logements sont vides. Voilà, c'est une conviction que nous avons et c'est une conviction qui est, je crois, partagée par notre Conseil, parce qu'il y a presque une année, à un jour près, le 28 juin 2021, nous avons voté une motion sur le logement, qui traitait exactement de ce sujet-là, en partie. Une motion qui a été acceptée par notre Conseil et à laquelle s'était opposé le groupe PLR, mais pas sur le fond, pour avoir des logements à loyers modérés. Je vous rappelle leur

argumentation, c'était de dire, c'est tellement logique ce qui est demandé dans cette motion, c'est de toute façon ce que la Commune va faire et doit faire, que nous ne voulons pas accepter une motion, qui, « en gros », ne servirait à rien. De toute façon, nous allons le faire.

Puisque nous nous étions toutes et tous pour ce principe, alors aujourd'hui, quand nous parlons du premier grand projet d'aménagement de notre commune, d'autres suivront, et qu'il concerne en plus le centre-ville de notre commune, il est essentiel de mettre cet objectif en avant. Si nous ne le faisons pas maintenant, nous ne le ferons jamais.

Sur la forme et je l'entends, il y a eu des négociations, il y a un projet qui a été discuté avec la Coop et c'est vrai que revenir maintenant, pourrait faire que la Coop dise non. Mais j'aimerais rappeler que c'est la première fois que ce projet est devant le Conseil général pour en débattre et voter, éventuellement l'amender. C'est notre projet et c'est maintenant que nous en discutons. Je rappelle à certaines personnes, d'ailleurs l'ex-Président l'a aussi mentionné tout à l'heure et cela a été dit plusieurs fois dans ce Conseil par le PLR et je pense que c'est juste, de temps en temps, il y a un peu cette crainte que le Conseil général ne devienne une chambre d'enregistrement, que finalement le Conseil communal nous soumette des paquets tout ficelés, tout faits et que nous ne puissions pas revenir en arrière. Justement, là, c'est l'occasion de réaffirmer le principe que c'est le Conseil général, c'est-à-dire les représentantes et les représentants de la population, qui décide de ce que sera le centre-ville, de ce que seront les projets qui seront votés.

Et cela, je le pense vraiment, si nous nous disons, parce qu'un promoteur nous présente un projet tout ficelé que nous ne pouvons pas le modifier, nous ne pourrions plus jamais le faire, parce qu'à chaque fois cela sera pareil. Nous pouvons nous dire que nous allons dans ce sens-là, mais aujourd'hui, je pense vraiment que nous devons, dans une optique démocratique, pouvoir débattre de ce projet. Après, je demanderai une suspension de séance pour que nous puissions discuter de l'amendement de compromis proposé par le Conseil communal qui n'aimerait, bien sûr, pas faire capoter le projet. Donc s'il est possible de trouver un compromis, cela pourrait être bienvenu. Mesdames, Messieurs, la démocratie implique aussi qu'aujourd'hui nous devons pouvoir décider de ce plan et pouvoir débattre de ce que nous voulons pour notre centre-ville.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : À la page 2 du rapport, au 3<sup>e</sup> alinéa avant la fin, il est écrit : « En matière d'arborisation, le règlement impose que pour chaque 1000 m<sup>3</sup> de volume bâti, un arbre soit planté. Une compensation hors périmètre pourra être traitée par convention lors du permis de construire si la totalité des arbres ne peuvent pas être plantés sur le site. » Je pense qu'avec les ordinateurs, nous arriverons à trouver assez de place pour mettre un arbre afin qu'il n'y ait pas de compensation en dehors du périmètre.

**M. R. Dubois (PS)** : Est-il possible de voter une suspension de séance si tout le monde s'est exprimé ?

**M. L. D'Andrea (CC)** : Je remercie M. R. Dubois pour ce qu'il a dit. Je pense que c'est important que ce plan spécial reflète la volonté du Conseil général. Par contre, il faut toujours peser le pour et le contre. Je ne peux pas vous dire, si cet amendement est voté, comment réagira la Coop. Mais nous devons quand même soupeser un petit peu ce risque que tout à coup, il ne se passe rien du tout. Cela veut dire plus d'appartements avec encadrement et c'est le seul endroit où nous pouvons en avoir. Tout cela, simplement parce que nous voulons ancrer un taux de logements à loyers modérés et ce n'est même pas dit que cela ne se fera pas, même si cela n'est pas écrit dans le règlement. Un promoteur a aussi ses objectifs de rentabilité. Encore une fois, il nous a été dit que ce n'était pas le but de faire des appartements de luxe au centre-ville qui, finalement, ne seraient pas loués. Nous le remarquons à Boudry, ce sont les appartements les plus chers qui restent vides. Je pense que maintenant vous avez tous les éléments pour faire le bon choix.

La suspension de séance est acceptée.

À la reprise de la séance, le Président informe qu'une personne a dû rentrer. Le nombre de membres passent donc à 31 (majorité à 17).

**M. R. Dubois (PS)** : Après quelques discussions, nous avons quand même analysé le règlement et il est vrai que les bâtiments existants profitent des droits acquis, ou peut-être que c'est formulé différemment. M. G. de Reynier a lu l'article, donc il est garanti que les maisons qui existent ne sont pas concernés par ces articles-là aujourd'hui. Deuxième point, dans un esprit de compromis, parce que c'est quand même ce qui marche le mieux dans les législatifs et au vu des négociations qui ont déjà été faites et d'un projet qui est bon pour le reste, nous retirons notre amendement à 20% et soutenons celui à 10% du Conseil communal.

**M. G. de Reynier (CC)** : Je pense qu'il faudrait quand même préciser si ces 10% sont 30% d'appartements avec encadrement et 10% ou alors 10% dans les 30%. Parce que si nous allons vers la Coop, qui n'est pas un promoteur, je profite de vous le dire, la Coop vient là pour faire une surface commerciale avec des arcades, des bâtiments et dans ces derniers, ils vont faire des appartements avec encadrements. Alors s'il y a 30% d'appartements avec encadrement et 10% maintenant de logements à loyers modérés, cela va les obliger à revoir quelque peu leur calcul. Je comprends la proposition de M. R. Dubois et il est vrai qu'un législatif n'a quasiment jamais cette opportunité. Il faut l'admettre, c'est assez exceptionnel de pouvoir une fois intervenir. Ce qui a été voté l'année passée, c'est sympa, mais comment est-ce qu'un Conseil communal peut intervenir vis-à-vis de projet pour essayer d'encourager, voire d'obliger des appartements à loyers modérés, c'est presque impossible. Je comprends l'idée, malheureusement cela tombe rudement mal. Je le dis clairement, moi, je ne le sens vraiment pas bien vis-à-vis de la Coop. Alors si nous faisons un amendement, il faut qu'il soit plus précis que ce que je lis. Il faut être clair, afin de savoir si c'est 30 + 10 ou 10 dans 30. J'insiste, malheureusement, je n'étais pas présent à la séance du Conseil communal ce soir, parce que je suis rentré de l'étranger tardivement, mais si j'avais été là, je me serais opposé à tout pourcentage d'appartements à loyers modérés. Je pense que ce n'est pas le bon dossier pour faire cela. Réfléchissez bien, je ne sais pas ce que la Coop va dire, déjà que je ne suis pas convaincu que la Coop ira jusqu'au bout, parce qu'elle traîne tellement pour nous dire oui. Pourquoi est-ce qu'elle ne nous l'a pas déjà dit, il y a 3, 6, 9 ou 12 mois ? Pourquoi est-ce qu'il faut que le plan spécial soit voté pour nous donner leur oui ? Moi, je suis inquiet, donc soyez prudents.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Je sais que M. G. de Reynier est parfois inquiet et quand il est inquiet, il ferme le chemin des écoliers, par exemple. Personnellement, je pense que la Coop n'est pas une organisation à but non lucratif, peut-être pas un promoteur, cependant ce sont des gens quand même qui souhaitent avoir un certain rendement. M. L. D'Andrea nous a dit qu'ils n'avaient soi-disant pas encore fait leur calcul. ? A mon avis, ils peuvent intégrer quelque chose que nous leur demandons. Cela demande une colonne de plus et ils peuvent revoir le rendement des autres appartements, etc. A mon avis, ce n'est pas cela le problème. Ensuite, nous sommes vraiment dans un projet win-win. Bon, nous ne savons pas s'ils ont encore envie d'avoir une Coop à Boudry dans les années à venir, mais actuellement leur magasin tombe en ruine, donc s'ils ne font rien, il va falloir le fermer assez rapidement. C'est quand même win-win, parce que ce projet est important pour la Coop et tout aussi important pour nous, pour la Basse-Ville. Je pense qu'il ne faut pas se laisser impressionner, même si cela ne les intéresse pas, même si les taux hypothécaires remontent, je pense que nous pourrions avoir des promoteurs qui seront intéressés à l'avenir. Et puis, nous avons manifesté un geste de bonne volonté, en acceptant l'arrêté de CHF 1'500'000.00 pour leur montrer que nous sommes prêts à les accueillir avec plaisir.

**M. J-D. Böhm (en son nom)** : Avec tous les 20% + 10, moins 10, etc., j'aimerais bien savoir s'il y a 30% et que nous y ajoutons les 10%, cela va donc faire 40%, alors que si nous faisons 30% moins 10%, cela

ne donne plus que 20% pour les personnes à mobilité réduite. Nous allons donc passer pour des sacrés imbéciles car nous dépensons des dizaines de milliers de francs pour rehausser les arrêts de bus et là nous supprimerions des appartements pour les personnes à mobilité réduite. Je serais d'avis de renvoyer ce rapport afin qu'il nous revienne complété avec tous ces problèmes de pourcentages en plus ou en moins. Je refuserai ce rapport ainsi que tous les amendements.

**M. K. Atchade** : Ma question était aussi dans le but de clarifier ces pourcentages. Dans le projet actuel, il est prévu 30% minimum d'appartements avec encadrement et nous avons un amendement qui demande 10 ou 20% d'appartements à loyers modérés. Il faut donc savoir si ces pourcentages s'additionnent ou alors il va falloir modifier le plan spécial. Au final, si cela s'additionne, il y aura 40% d'appartements d'utilité publique. Promoteur ou pas, cela devient difficile pour tout le monde.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Les appartements avec encadrement pourraient faire partie de ce 20%, enfin maintenant le 10%, uniquement si le maître d'ouvrage est reconnu d'utilité publique, ce qui n'est pas le cas de la Coop. Donc, ce pourcentage serait sur le reste. Il y a 77 appartements, le 10% sur le total est égal à 7,7 donc 8 appartements qui devraient être à loyers modérés et il y aurait des appartements avec encadrement qui seraient labellisés et le reste normal.

**M. R. Dubois (PS)** : Il me semble aussi que tel que c'est libellé, les 10% sont sur l'ensemble. Ce n'est pas forcément en plus. Le promoteur doit mettre 10% d'appartements à loyers modérés et il peut les mettre où il le souhaite. Là, nous sommes en train de discuter de pourcentages comme si c'était quelque chose d'absolument incroyable. J'aimerais juste rappeler qu'il y a de nombreuses communes neuchâteloises, et pas que les villes de gauche, qui ont adopté des amendements qui allaient dans ce sens-là ou alors des plans de quartiers qui allaient dans ce sens-là. Dernièrement, c'était à Neuchâtel et si vous allez voir dans les derniers projets qui se sont faits dans les communes, il y a souvent des taux d'appartements avec encadrement et des taux pour des appartements à loyers modérés. C'est d'ailleurs ce qui est prévu dans le plan cantonal, donc nous ne faisons pas quelque chose d'incroyable en demandant ce 10%. Encore une chose, je ne pense pas que nous devons aujourd'hui, dans nos réflexions, céder « à la menace » de se dire, que se passe-t-il selon ce que nous décidons ? Parce que nous pourrions avoir cela avec tous les projets et nous aurons bientôt un plan d'aménagement local (PAL) et nous allons décider quel sera l'avenir de notre ville pour les prochaines décennies. Si nous avons ce genre de raisonnement au moment de parler du PAL, je vous laisse imaginer le débat, parce qu'à chaque parcelle, à chaque chose, nous allons nous dire, attention, il y a un risque qu'un promoteur parte, il y a un risque qu'un commerce parte, etc. Nous devons vraiment voir l'avenir et voir les prochaines décennies. Dans ce sens-là, je pense qu'il est logique de dire que dans un centre-ville, nous voulons des appartements à loyers modérés et avec encadrement, afin d'avoir une mixité partout.

**M. P. Pedimina (en son nom)** : Nous sommes vraiment là dans un programme mixte. Il y a un parking, des surfaces commerciales qui sont diverses, qui vont amener une certaine mixité et une certaine animation au centre-ville et j'imagine qu'il y a des appartements à louer classiques et en plus, il y a les appartements protégés, chose que le Canton favorise et demande aussi à chaque commune. Là, la Coop le fait d'office. C'est bien. Je serais d'accord avec les arguments qui sont dits dans le cadre d'un plan de quartier ou alors un ensemble d'immeubles où il n'y a que de la surface locative ou en PPE ; alors là, nous devrions nous dire qu'il faudrait partager, peut-être un immeuble avec des appartements protégés et un autre immeuble avec des appartements à loyers modérés. Je peux comprendre cette analyse du parti socialiste, mais dans ce projet-là, je trouve qu'il y a déjà une bonne composition. Pour moi, cette condition ou cet amendement que nous souhaitons encore ajouter, c'est une contrainte supplémentaire. Bien sûr, nous pouvons tout faire, toutefois je n'en vois pas vraiment le sens. Je répète, par rapport à ce qui a été dit, dans d'autres projets, nous pourrions alors faire cette demande et j'irai dans le sens du parti socialiste, mais pas dans ce projet qui a déjà cette mixité et qui va apporter du dynamisme au sein de la ville de Boudry.

Le Président met l'amendement au vote. Ce dernier est accepté par 15 voix, contre 13 et 2 abstentions.

**M. C. Buschini (en son nom)** : Mesdames, Messieurs, à chaque rencontre, je reviens sur le sujet. Le parking Coop est insatisfaisant car les autres commerces du centre n'ont pas de places prévues et d'autre part, de devoir calculer au pourcentage de la page 17 du rapport, sous 5, accès et stationnement, articles 30 et 31, sans connaître exactement le nombre d'appartements, parce que cela pourrait passer de 3 pièces, à 3,5 pièces ou 2 pièces, ou d'autres négociations avec la Coop, ce n'est pas possible. C'est donc un nombre insatisfaisant de places de parc qui nous est proposé.

Au vote, l'arrêté est accepté par 16 voix contre 3 et 11 abstentions.

## 9. Interpellations

Le Président cite l'interpellation déposée par M. C. Buschini. Il demande si le Conseil communal peut lui répondre.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Monsieur, merci pour votre interpellation. Nous l'avons lue avec une grande attention et nous pouvons vous rassurer sur le fait que le Conseil communal construit et consulte. De plus, beaucoup des points que vous avez relevés sont en lien avec cette construction et cette consultation et nous nous ferons un plaisir de vous répondre de manière circonstanciée lors d'une prochaine séance du Conseil général.

## 10. Informations du Conseil communal

**Mme M. Braghini (CC)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il y a quelques mois, nous avons voté oui pour poursuivre notre étude sur la fusion entre Boudry, Milvignes et Cortaillod. Pour la phase suivante, les CHF 80'000.00 que vous avez acceptés, le COPIL a lancé un appel d'offre. Quatre mandataires ont été sollicités et deux ont répondu positivement. Ce sont les sociétés BDO et Compas Management. Le bureau du COPIL les a rencontrées et a pris la décision de confier l'étude opérationnelle, la préparation de la convention à BDO. Il se réjouit de collaborer avec ce mandataire et son équipe de projet constituée par M. Jacques Blanc et Mme Sandrine Rainotte. Le bureau remercie la société Compas Management pour sa précieuse collaboration lors de la réalisation de l'étude de faisabilité. Une séance du COPIL se tiendra le 29 juin à 18h00, quatre représentants des partis sont convoqués également pour lancer l'étude opérationnelle et la poursuite des travaux.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Le Conseil communal a aussi élu son bureau ce soir. (*Le communiqué est affiché par l'Administrateur à l'écran*). La Présidence sera assumée par moi-même, la Vice-Présidence par M. G. de Reynier, la Secrétaire est Mme M. Braghini et ensuite les membres sont Mme R. Piscopiello et M. J.-M. Buschini. Pour répondre à la question de M. K. Atchade, les dicastères ont été un peu remaniés. La répartition est également détaillée sur le communiqué.

Traditionnellement, lors du changement de présidence, il y a un apéro, offert par la Commune, mais organisé par le parti élu à la présidence. Toutefois, je doute fort que Les Verts savaient que cela se passait ainsi, donc je pense qu'il n'y aura pas d'apéro à la fin de cette séance. Je vous propose qu'il soit organisé pour la prochaine fois. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser, nous ne savions vraiment pas.

**M. E. Dubois (VEL)** : Oui, en effet, je suis navré d'apprendre cela maintenant, mais nous allons nous rattraper.



J'ai encore une annonce à faire, qui concerne les trois partis, par rapport à une conférence-débat sur l'éclairage public, organisée le 21 octobre 2022 et qui réunira deux ou trois intervenants, dont M. L. Debrot, conseiller en éclairage public et environnement nocturne et ancien député au Grand Conseil durant 20 ans. C'est lui aussi qui est à l'origine de l'extinction des lumières au Val-de-Ruz. Nous convierons également une personne experte dans le domaine de la sécurité publique. Evidemment, cette séance s'adresse à vous et aussi à toute la population de Boudry. Une communication renforcée sera faite d'ici au 21 octobre. Merci de noter déjà cette date : 21 octobre 2022, 19h30, Salle de spectacles, conférence sur l'éclairage public.

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Je souhaite encore ajouter quelques mots, au nom du Conseil communal, à l'attention de notre ancien Président. Je tiens à vous remercier pour cette année et vous adresser un petit présent.

Toujours au nom du Conseil communal, je tiens à remercier M. Sylvain Testuz, qui arrive à sa dernière séance parmi nous, après 14 ans passés au sein de notre Commune. Je tiens à te remercier au nom de mes prédécesseurs et actuels pour le travail que tu as fourni. Un travail de qualité avec un investissement personnel remarquable et remarqué. Je pense, au nom de tout le monde, nous te souhaitons une très belle retraite.

*Applaudissements.*

**M. S. Testuz (Responsable du service financier)** : Je suis très surpris, très touché. Merci, c'est très sympathique. Je vous dirais encore qu'une soirée comme celle-ci, avec 4 mio de francs de bénéfice brut, c'est nettement plus facile que l'année 2014 où il a fallu présenter 1,7 mio de francs de perte. C'était beaucoup plus sportif ! Merci beaucoup et au plaisir de vous revoir par ici. J'habite à Sauges, je ne suis pas loin.

## 11. Questions

**Mme Ch. Vogel Oberlin (en son nom)** : J'ai deux questions. Premièrement, par rapport à l'extinction de l'éclairage public, je me pose toujours la question s'il était possible de demander également aux commerces (Migros, stations d'essence, garages, etc.) d'éteindre les enseignes à partir d'une certaine heure la nuit. Je trouve que leur pollution lumineuse est très importante.

La deuxième question est pour M. G. de Reynier. Je reviens sur la fermeture du chemin des Sagnes. Nous en avons déjà parlé au Conseil général il y a un mois et nous avons soulevé le problème de la sécurité sur la Vy d'Etra, route qui mène à Perreux. Personnellement, habitant à la route des Addoz, j'emploie beaucoup cette route pour sortir de Boudry, sans passer par le centre. Les habitants de la rue des Prés, du chemin de Praz et de celui du Theyeret font pareil. Lorsque je travaillais à NOMAD, je l'empruntais aussi pour me rendre à mon travail, donc il y a aussi des infirmières qui prennent cette route. Il y a toujours beaucoup de circulation et toujours beaucoup de piétons, des piétons avec des enfants aussi, des piétons qui circulent sur cette route de la même manière que les cyclistes, c'est-à-dire pas l'un derrière l'autre, mais plutôt de front. En attendant de savoir s'il est possible de faire un petit trottoir dans le champ ou sur la route, chose qui va prendre du temps, je me demande s'il était possible de rouvrir ce passage aux piétons. Je le souhaite. Moi, je crains un accident avant toute chose. Je parle de sécurité pour les voitures, les conducteurs commencent à se plaindre d'avoir tous ces piétons car la sécurité de ces piétons, tout comme le problème pour la famille en question, ont déjà été discutés. Là je trouve qu'actuellement, il ne faut plus attendre pour ouvrir à nouveau ce chemin

aux piétons en attendant de trouver une autre solution qui convienne à tout le monde. Ma question : est-ce qu'il est possible d'ouvrir ce chemin rapidement, c'est-à-dire avant les vacances d'été ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Merci pour cette question. Il y a une quinzaine de jours, je me suis rendu auprès de la famille Richner pour faire le point. Tout le monde sait que la maison menacée, perturbée par le passage des migrants, c'est la maison de la famille Richner. Je dois vous dire que cela n'est pas une décision simple pour moi. Enlever les barrières, c'est facile, mais quand cette famille vous dit que depuis une année elle se sent mieux, elle se sent en sécurité alors qu'avant elle était angoissée et qu'elle avait failli en venir à ce qu'il faudrait éviter, c'est-à-dire la justice privée, pour moi ce n'est pas simple de dire d'enlever ces barrières. Je préférerais aménager un trottoir provisoire le long de la Vy d'Etra. Je profite pour vous dire qu'il y a 566 personnes qui vivaient vendredi dernier au Centre fédéral d'accueil, donc effectivement, cela fait beaucoup de monde. Je ne sais pas, je n'ai pas d'affinité particulière avec cette famille Richner, mais je comprends que pour eux, c'est vraiment compliqué. Nous pourrions aussi leur dire, « si vraiment vous ne supportez plus, déménagez », mais d'avoir ce flux de migrants qui passe devant chez eux en permanence et souvent certains s'arrêtent, ce n'est pas facile non plus. Voilà, je peux rouvrir, bien sûr, je peux demander demain ou après-demain d'aller enlever ces barrières.

Concernant un trottoir, j'ai reçu une réponse négative du Canton au sujet d'un financement. Ça, c'est clair. Nous pourrions, dans le prolongement du petit sentier qui va de Perreux au parking provisoire, continuer ce cheminement, mais il est en copeaux ou en chaille, ce n'est pas très agréable durant l'hiver de devoir marcher sur quelque chose qui est un peu boueux ou mouillé. De toute façon, cela ne sera jamais goudronné dans ce champ. Je n'arrive pas à répondre oui ou non. Peut-être que je devrais faire un vote-test dans ce Conseil pour que vous m'aidiez à prendre ma décision. J'ai de la peine à dire aux Richner, « écoutez, j'ouvre à nouveau ».

**Mme Ch. Vogel Oberlin (en son nom)** : Est-ce que vous avez entendu ma question par rapport à la sécurité des piétons ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Oui, je l'ai entendue et je suis conscient de cela depuis le début et je préférerais faire un trottoir provisoire, qui ne serait pas très confortable, par exemple avec des copeaux dans le champ. Pour un promeneur de chien, cela irait, mais peut-être que pour d'autres passants comme typiquement ceux du centre, cela ne sera pas très agréable de marcher dans un terrain moyen.

**Mme Ch. Vogel Oberlin (en son nom)** : Vous ne répondez pas à ma question.

**M. G. de Reynier (CC)** : Non, je ne réponds pas à votre question, parce que cela n'est pas facile. Alors, est-ce que vous allez rouvrir ? Réponse : je ne sais pas.

**Mme Ch. Vogel Oberlin (en son nom)** : Cela fait des mois que nous vous demandons ce que vous allez faire et d'ici qu'il y ait un trottoir en chaille ou un joli trottoir, il ne se passe rien. Ma demande c'est de faire quelque chose, de rouvrir ce chemin en attendant que quelque chose de mieux soit fait, c'est tout.

**M. G. de Reynier (CC)** : Je vous ai répondu, je ne sais pas, mais j'ai entendu la question.

**Mme P. Preisig-Ducommun (en son nom)** : J'ai une question pour M. G. de Reynier. Vous êtes allé voir la famille Richner qui se sent plus en sécurité, mais est-ce que cette question de sécurité a aussi été posée aux riverains de la Vy d'Etra ? Ce sont eux qui ont maintenant le flux de migrants. Est-ce que ces riverains ont eu des problèmes de sécurité ? Ceci pour peser le pour et le contre.

**M. G. de Reynier (CC)** : Tout à fait, je comprends bien. Non, je n'ai pas eu d'interpellation de ces habitants. J'ai juste entendu dire que certains promeneurs de chiens sont dérangés. En ce qui concerne la sécurité, je suis parfaitement conscient qu'il y a un gros problème, il ne faut pas le nier. Cette route ne permet pas un cheminement piétonnier et il y a énormément de circulation. Le pire, me semble-t-il, c'est en hiver, à la tombée du jour, c'est très problématique et je pense qu'il finira par y avoir un accident.

**Mme P. Preisig-Ducommun (en son nom)** : Est-ce que la Confédération, par rapport au Centre, ne pourrait pas participer ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Non, je dis toujours que c'est un trottoir fédéral, mais ce n'est pas à la Confédération de financer les trottoirs. Le Canton me l'a aussi dit que c'était aux communes de financer les trottoirs, j'ai reçu cette réponse par écrit d'ailleurs. J'ai bien entendu et je vais prendre une décision tenant compte de ces deux avis.

**M. Luigi D'Andrea (CC)** : Nous pourrions encore en discuter au Conseil communal car c'est une problématique qui ressemble un peu à celle des Gillettes, pas vraiment du point de vue de la sécurité, mais de la route qui est trop petite pour avoir des piétons et des voitures. Je me dis que peut-être avec des pole-cones...

**M. G. de Reynier (CC)** : C'est une bonne idée, oui, aux Gillettes, cela circule bien plus lentement. Il y a ce trottoir peint et les pole-cones. D'ailleurs, nous avons mesuré la vitesse dernièrement et nous avons constaté que les gens roulaient effectivement moins vite, nous pourrions vous montrer les statistiques, c'est entre 30 et 40 km/h. Mais ce n'est pas le top car lorsqu'il faut croiser, nous menaçons le piéton qui est sur la bande. À la Vy d'Etra, nous pourrions peut-être faire cela, ce serait une première mesure, insuffisante, mais nous pourrions la faire.

**Quelques membres** se posent la question à combien est limité ce tronçon de route, s'il faudrait baisser la vitesse.

**Mme N. Chapuisod (en son nom)** : Il y a quand même les bus, comment est-ce qu'il serait possible de croiser s'il y a un trottoir peint et des pole-cones ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Oui, mais aux Gillettes, il y a aussi des bus et c'est très compliqué de croiser. Il faut trouver une compatibilité entre les piétons et le trafic. C'est le problème de sécurité qui doit primer maintenant.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : J'ai une question pour bien comprendre la base de cette problématique. Ce chemin des Sagnes, précédemment, il était ouvert et il a été fermé pour cause de sécurité ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Il n'a pas vraiment été fermé, j'ai fait poser des barrières Vauban pour inciter les migrants à ne plus l'utiliser et ces dernières sont fixées solidement, avec deux barres à mines, mais il est possible de les contourner. Ce chemin est fermé.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Très bien, alors je complète ma question. Est-ce que la problématique qui a conduit à la mise en place de ces barrières est réglée aujourd'hui ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Non, parce qu'il y a maintenant 566 personnes qui habitent à Perreux, mais c'est vrai que peut-être avec toutes ces arrivées d'Ukrainiens, il y a peut-être un peu moins d'autres migrants, je ne sais pas, je ne peux pas le dire.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Merci.

**Mme C. Vogel Oberlin (en son nom)** : Il n'y a pas que des migrants qui marchent sur cette route, parce que si vous allez vous promener dans la forêt de Treymont que vous redescendez sur Perreux et que vous voulez revenir sur Boudry, vous devez aussi marcher sur cette route de la Vy d'Etra. Ce n'est plus une question, c'est une opinion. Le fait de laisser la situation comme ça, alors que nous en parlons depuis un moment et que rien n'est fait, personnellement, en tant que Conseillère générale, je suis déçue.

**M. G. de Reynier (CC)** : J'entends, il faudrait même être plus que déçue, il faudrait être inquiète.

**Mme C. Vogel Oberlin (en son nom)** : Oui, je suis inquiète et j'ai l'impression que vous n'êtes pas inquiet.

**M. H. da Silva (en son nom)** : Est-ce qu'il serait possible de poser un radar pédagogique à cet endroit-là ? Parce que je pense que, plus que le manque de trottoir, c'est la vitesse excessive des véhicules qui passent par-là, qui est dangereuse. J'ai fait des travaux à côté, j'ai vu comment les gens passaient, ce sont les usagers qui créent le danger. S'ils roulaient normalement, il n'y aurait pas de problème. Avec un radar pédagogique, toutes les données, les vitesses sont enregistrées, ensuite, à réfléchir s'il faut poser un radar fixe, des gendarmes couchés ou autre.

**M. R. Dubois (en son nom)** : Monsieur le Président, au vu de la discussion qui semble dépasser les questions, est-ce que cela ne pourrait pas être un sujet pour une prochaine Commission de la sécurité ?

**Mme M. Braghini (CC)** : Je vais répondre à la première question par rapport aux enseignes lumineuses des commerces. Nous y réfléchissons.

**M. G. de Reynier (CC)** : Non seulement, nous y réfléchissons, mais je vais aller compter les enseignes lumineuses pour avoir le nombre exact à interpellier.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : J'ai deux questions et une réponse. La Migros, depuis le début de la construction, éteint son enseigne lumineuse le soir. Nous ne pouvons donc pas incriminer la Migros sur la luminosité qu'elle dégage.

À la dernière séance, nous avons accepté de faire un terrain de sport avec une piste. Nous avons parlé du crédit de CHF 95'000.00. Maintenant, pour le prochain Conseil général, j'aimerais recevoir le prix pour les points suivants : est-ce qu'on a pensé à mettre des caméras (déprédations en tout genre, etc.), est-ce qu'il y aura de l'éclairage, quelles seront les heures d'ouvertures, le coût pour l'entretien, le nettoyage journalier, pour les barrières remplacées, etc. ? Est-ce que l'entrée Est sera avec ou sans portail ? Est-ce qu'il y aura sur ce terrain de sport un défibrillateur ? Tout cela a un coût. Merci d'avance de me donner ce chiffre pour la prochaine séance.

Je pose aussi la question pour l'îlot de forêt qu'il y a à côté du Caveau. Est-ce qu'il serait possible de prendre contact avec le propriétaire, l'hoirie Dupasquier, pour discuter du renouvellement de ses arbres ? J'ai peur que, tout à coup, notre ingénieur forestier dise : « attention, les quatre grands, ils sont malades, il faut les couper », comme les sapins magnifiques qu'il y avait en montant les Gillettes, alors que ces sapins étaient sains. Cela risque de faire la même chose à côté du Caveau et ces arbres font partie de Boudry, du Caveau, c'est un îlot protégé. J'aimerais que l'hoirie soit contactée afin qu'elle puisse prévoir de planter un ou deux jeunes arbres, de manière à ce que lorsque les grands seront malades et qu'il faudra les couper, nous n'ayons pas des arbustes rampants comme au bord de l'Areuse.

**Mme M. Braghini (CC)** : Concernant le fitness urbain, si j'ai bien compris, vous attendez notre réponse à la prochaine séance. Si non, j'allais demander de donner la parole à M. F. Pagani.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Oui, c'est cela. J'aimerais quelque chose de précis. Encore un détail, nous avons une piste finlandaise dans ce projet, donc s'il y a des trottoirs finlandais avec des copeaux à la Vy d'Etra, cela va aussi ...

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 22h12.

Boudry, le 28 juillet 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Secrétaire

*Emile Dubois*

*Pascale Preisig-Ducommun*